[illegible] Cependant, [illegible] Cœuve aux jambes [illegible] qui, joints à son état de prostration, ne lui permettront pas de supporter les fatigues des réceptions du prince [illegible] de l'ex (ancien style).

L'empereur et la czarine se rendront prochainement à Livadia, où ils passeront deux mois. En l'absence du czar, le grand-duc Michel Nicolaïewitch s'occupera des affaires militaires et M. Pobedonostzew des affaires civiles.

LES DOCTEURS AVORTEURS

La folie du docteur de la Jarrige

C'est par erreur qu'on a annoncé la clôture de cette passionnante affaire. M. Lemercier n'a pas encore reçu les rapports des docteurs Brouardel, Socquet et Mayginier, qui ont examiné le cadavre de Mlle Thomson.

L'instruction va encore se trouver retardée par la folie — vraie ou simulée — de l'un des inculpés. En effet, il est devenu impossible au magistrat instructeur d'interroger le docteur de la Jarrige qui, chaque fois qu'il se trouve dans le cabinet de M. Lemercier, tombe dans des extases et est en proie à de véritables crises de folie mystique. Il évoque la vierge Marie, s'entretient avec elle et la prend à témoin de son innocence.

Le défenseur de l'inculpé visionnaire a demandé que son client soit soumis à l'examen de médecins spécialistes qui auront à se prononcer sur son véritable état mental.

Dernière Heure

La réforme des boissons

Paris, 9 janvier. — La commission du budget de 1895 s'est réunie aujourd'hui pour continuer l'examen des modifications apportées par le Sénat au projet de loi relatif à la réforme des boissons. La commission n'étant pas en nombre s'est ajournée à mercredi.

Le maire de Blidah poursuivi

POUR FOURNITURES A LA COMMUNE

Alger, 9 janvier. — Le tribunal correctionnel de Blidah, avait acquitté M. Mauguin, ancien sénateur, conseiller général, maire de Blidah, poursuivi pour fournitures faites à la commune, alors qu'il était encore magistrat.

Le ministère public ayant fait appel à minima, l'affaire est venue aujourd'hui devant la cour d'Alger.

M. Pourquery de Boisserin, a présenté la défense de M. Mauguin. Il a démontré que la prescription était acquise au délit incriminé, lequel d'ailleurs n'a jamais existé. M. Mauguin ayant fait la livraison des fournitures sans en retirer aucun profit.

La cour a mis l'affaire en délibéré.

Un satyre

Argentan, 9 janvier. — On vient d'arrêter à Massail-Hubert-en-Exmes, un sieur Mercier Hubert, âgé de 53 ans, sans domicile fixe. Ce misérable est inculpé de viol sur une fillette de trois ans et demi, nommée Blanche Gérard, dont les parents sont fermiers dans la commune. La santé de la fillette est gravement compromise. Mercier a fait les aveux les plus complets.

La succession de M. d'Hulst

Brest, 9 janvier. — La situation électorale à Brest, pour pourvoir au remplacement de M. l'abbé d'Hulst, député décédé se précise. Le candidat officiel des républicains est le comte de Blois, et le candidat du clergé l'abbé Gayrand.

Mercredi prochain, la présentation de l'abbé Gayrand sera faite au nouveau congrès du clergé qui se tiendra à Lannilis.

La presse coloniale et M. Doumer

Paris, 9 janvier. — Le banquet que la presse coloniale doit offrir à M. Doumer, est définitivement fixé au 14 janvier.

Triple condamnation à mort

Alger, 9 janvier. — Le Conseil de guerre a condamné à mort trois indigènes du cercle de Djelfa, convaincus d'avoir assassiné une famille indigène de 5 personnes.

Le crime avait été commis le 24 novembre, près de la forêt de Cherfent.

Chronique Régionale

L'EXÉCUTION de VANYNGLANDT

Rejet du recours en grâce

Un journal de Paris annonce que le Président de la République vient de rejeter le recours en grâce de Vanynglandt, l'assassin d'Oudezele, condamné à mort le 19 novembre dernier par la Cour d'assises de Douai.

L'exécution serait donc imminente.

Chronique Locale

ROUBAIX

L'Exposition du boulevard Gambetta

Ainsi que nous l'avions annoncé, l'Exposition *industrielle et commerciale*, installée au boulevard Gambetta, a été officiellement ouverte hier à trois heures de l'après-midi.

Bien que tout ne fut pas encore en place, les visiteurs ont pourtant très bien pu se rendre compte et de l'utilité de l'œuvre et de la beauté de l'exposition laquelle est certainement appelée à un très grand succès.

C'est aujourd'hui à 3 heures 1/2 de l'après-midi qu'aura lieu l'ouverture pour les visiteurs. Tout sera certainement en place et ceux qui se rendront dans le hall du boulevard Gambetta passeront quelques instants aussi instructifs qu'agréables.

Nous reviendrons sur cette exposition qui mérite plus d'une visite et parlerons des produits exposés par nos concitoyens.

Adjudication

Le mardi, 2 février 1897, à onze heures du matin, dans l'une des salles de la mairie, il sera procédé à l'adjudication pour le pavage de l'allée transversale, de la Fosse aux Chênes.

Le devis s'élève à la somme de 4.709 francs y compris celle de 307 fr. 44 pour dépenses imprevues. Cautionnement 140 francs.

Adjudication de fournitures militaires

M. le ministre de la guerre vient de faire parvenir à la mairie de Roubaix les avis annonçant les adjudications des draps, toiles, etc., nécessaires à l'habillement et équipement des 19 corps d'armée et des troupes du gouvernement de Paris.

Les cahiers des charges relatifs aux fournitures ainsi que les modèles-types, sont visibles dans les bureaux du *sous-intendant militaire* chargé de l'habillement du 1er corps d'armée à Lille.

Un vol de coupons

Ces jours derniers, on s'apercevait chez M. Emile Roussel, teinturier, rue Wait, que divers coupons d'étoffe avaient été coupés sur différentes pièces et avaient disparu. Depuis, malgré toutes les recherches faites, ils n'avaient pu être retrouvés. Vendredi, l'agent de sûreté Quint était prévenu par les employés du Moulin-Petit, qu'un homme venait d'engager sous le nom de Debeule Henri, un coupon d'étoffe. Celui-ci fut reconnu pour l'un de ceux volés chez M. Roussel. Cependant Debeule ne serait pas le voleur.

L'auteur présumé serait un nommé E..... D...., âgé de 35 ans, employé chez M. Roussel.

Tout porte à croire que c'est lui, car vendredi il a demandé son compte; hier après-midi il a été recevoir son argent, et depuis ce moment il n'a pas été possible de savoir ce qu'il était devenu.

M. Broigne, commissaire de police, continue l'enquête.

Saisies de poissons

Vendredi matin, M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi au Marché, 55 kilos de poissons divers et 54 kilos de harengs saurs reconnus impropres à la consommation.

Chant nocturne

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 2 heures, les agents de service rue de la Mouline, ont dressé procès-verbal au nommé Louis Vancauwe, âgé de 18 ans, journalier, demeurant dans la cité, venue du Bain Repitre, 11, qui chantait à tue-tête.

Affaissement de la chaussée

Hier matin, un affaissement de la chaussée s'est produit rue de l'Hospice. De graves accidents pouvaient se produire, le service de la voirie y est immédiat prévenu.

Une trouvaille

Une dame Thérèse Desrousseaux, demeurant rue des Arts, 179, a trouvé, hier matin, Grande-Place, un porte-monnaie, contenant une certaine somme d'argent qu'elle s'est empressée d'aller déposer au bureau de M. le commissaire de police du deuxième arrondissement.

Menus faits

Un rapport a été fait à la chiourme du nommé Victor Dequesne, pour avoir traversé le cimetière en voiture.

— Le nommé Emile Cherron, sans domicile connu, demeurant rue des Fleurs, 84, a été mis sous le rapport pour n'avoir pas eu de portail derrière sa porte.

Prévoyants de l'avenir, Société civile de retraite

La recette de la 127e section s'élève à 2.853 francs pour le mois de janvier.

Les réunions nouvelles sont de 17.

La réunion générale obligatoire se fera à l'école des pompiers le dimanche 24 janvier 1897 à 10 h. 1/2 précises du matin.

Association amicale des anciens élèves de l'école du Trichon

L'Association amicale des anciens élèves de l'école du Trichon créée depuis 7 ans, vient de faire une des plus anciennes et plus dévouées de ses filles, Fondée dans un but d'honneur et de charité, elle doit ses longues durée et son actif prospère au bien qu'elle a fait et qu'elle fait encore tous les jours.

Tout en permettant à ses membres de resserrer les liens d'affection qui les ont mis sur les bancs de l'école, elle tient à donner aux jeunes filles qui viennent entrer chez elle, les sentiments et des rapports de bonne confraternité, de travailler ensemble à l'amélioration morale et matérielle de chacun d'une et d'étendre leur action moralisatrice jusqu'à la famille.

Elle a doté l'école d'un fonds de bibliothèque et d'un matériel scolaire très importants; elle a accordé aux élèves nécessiteuses des secours en vêtements et en nourriture sous forme de bons pour les fournaux économiques! elle a encouragé et récompensé les élèves travailleuses et sérieuses en leur faisant distribuer chaque année des récompenses de valeur et en organisant à leur profit des excursions à la campagne, à Fourmies et quelquefois sur les bords de la mer.

Très à l'institution d'une mutualité gratuite elle a pu venir en aide à tous ceux de ses membres qui se trouvaient dans le besoin, et procurer des emplois à ceux qui en cherchaient. Unis dans un esprit de solidarité et de fraternité le plus large, les aînés se font les parrains des plus jeunes et s'occupent de leur placement à leur sortie de l'école. Tout enfant fréquentant l'école se trouve donc par le fait placé sous la tutelle de l'association qui le suivra dans la vie et se conduite et son travail persévérant l'ont rendu digne de cette sollicitude.

Pendant neuf à douze ans la tutelle pourvoit, l'association, en outre des cotisations de ses membres, actifs, participants et donateurs, qui sont au nombre de 400 environ, dispose du produit des fêtes et concerts qu'elle organise tous les ans avec les plus heureux succès. Témoin la soirée-concert donnée le 26 décembre dernier et plusieurs soirées-dansantes dont personnes n'ont pu trouver place dans la vaste salle de Fidelaire qui était absolument comble.

Tout le monde sait ces bienfaits et tient aux différentes commissions qui ont administré la société depuis sa fondation et particulièrement aux présidentes vice-présidents, MM. G. Doleroix, Aug. Lefrongle, Aug. Masurel, Aug. Decoeck, Alf. Poppe, Aug. Lallemand, dont le dévouement mérite tous les éloges.

La commission actuelle fait un appel chaleureux à tous les membres qui n'ont pas encore adhéré à cette adhésion de membre actif et les prie de se faire inscrire au siège de la société, rue du Bois, dans la plus court délai possible. Ils pourront ainsi jouir des cette année des avantages que procure l'association.

M. V.

La Roubaisienne

Aujourd'hui dimanche 10 courant, ouverture du cours d'instruction militaire dans le local de « la Roubaisienne », rue Jeanne-d'Arc.

Les jeunes gens qui veulent se faire inscrire, sont priés de s'adresser à M. Carlos Roussel, instructeur et commandant de « la Roubaisienne », qui se tiendra à leur disposition, tous les dimanches, de 9 h. du matin à 11 heures.

Pour 10 centimes on a 333 litres de gaz. *Voir la 4e page.*

Maladies de la peau

Dartres, Eczémas, Vices du sang sont guéris en peu de temps par le traitement **Bépuratif Mexicain** du Docteur **Jackson**, remède agréable à prendre, ne fatiguant pas l'estomac et moins coûteux que tous les autres. Voir aux étalages de la **pharmacie Creuveur** la description de toutes les maladies guéries par ce traitement réputé. — Pour tous renseignements s'adresser PHARMACIE COUVREUR, Roubaix.

Le Phiniéliste

Le collectionneur débutant trouvera dans chaque boîte du nouveau savon *Le Phiniéliste*, dont la pâte et le parfum sont exquis, dix timbres étrangers d'une valeur de 10, 15 et 25 centimes la pièce. Ces timbres sont offerts gracieusement à sa clientèle par Victor Vaissier, que sa *formidable correspondance avec tous les* pays du monde a mis en possession de plusieurs millions de timbres.

Le Lundi parjuré sera cette demain avec aussi d'entrain que l'ont été les *Rois*, grâce aux Caves Populaires qui ont mis le vin à la portée de toutes les bourses. (Voir à la 3e page).

SALLE DOMINIQUE ROUSSEAUX

60, Rue de l'Alouette, 60

ROUBAIX

Dimanche 10 Janvier 1897

GRAND BAL

Masqué, Paré, Travesti

Prix d'Entrée : 1 franc par personne.

TOURCOING

Une Loterie au Ras Mekonen

aux élèves du Lycée de Tourcoing

Il faut bien que les jeunes lycéens, [illegible] Ras Mekonen, ministre de la Guerre du Négus, [illegible] Ed. Gaillard, directeur de l'usine de la rue Turpin, [illegible] ait bien voulu les féliciter de la loterie [illegible] Italiens.

Toujours généreux, ces jeunes [illegible] ont [illegible] victorieux, se [illegible] et [illegible] de toutes sortes.

Où l'école jeunesse pleine de fougue et de sentiments généreux, quand elle s'y met, elle sait [illegible].

Les mois précédent et nos jeunes [illegible] n'avaient rien vu [illegible] Ras Mekonen [illegible] Ras Mekonen [illegible] Ed. Gaillard, directeur de l'usine de la rue Turpin, [illegible] ait bien voulu les féliciter de la loterie [illegible] Italiens.

Toujours généreux, ces jeunes